

SAS AJ, BEST-SERVICES VTC
AU CAPITAL DE 500€
8 RUE DE FLANDRE
95200 SARCELLES

SIREN : 901214007

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2025 A 10H

Les associés de la SAS AJ BEST SERVICES VTCse sont réunis au siège social de la société conformément à la convocation qui leur a été adressée individuellement. L'assemblée est présidée par M ALABI JAMES Président actionnaire unique.

Les associés présents ont émargé les listes de présence, la part totale du capital de la société atteint ainsi 100%.

M LE PRESIDENT déclare alors que l'assemblée est valablement constituée puisque le quorum de 100% est atteint et peut ainsi valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents suivants dûment déposés à leur intention:

Lettres de convocation.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024

La présidente a mis à la disposition de l'assemblée et déposé sur le bureau:

- L'inventaire au 31 DECEMBRE 2024
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés à la même date
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion
- Reconduction De président pour l'année 2025

Il indique que les comptes annuels à l'exception de l'inventaire, le texte de résolutions et le rapport de gestion ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation l'inventaire a été tenue au siège social à leur disposition pendant les quinze jours ayant précédés l'assemblée.

Celle-ci lui en donne acte

Puis il lit le rapport du gérant

Personne ne demande plus la parole, la discussion est déclarée close et la présidente met aux voix les résolutions suivantes figurantes à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de gestion, approuve: le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour sa gestion pour ledit exercice et reconduit le président dans ses fonctions pour l'année 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice comptable net de 4676€ que nous portons sur le compte dit report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

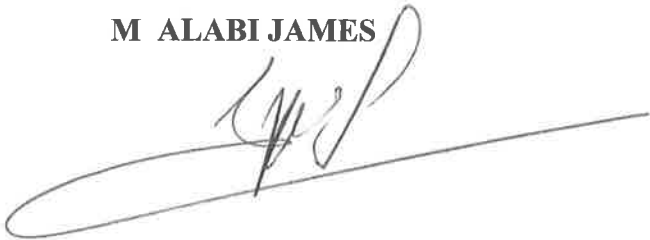
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présents pour accomplir les formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h45 et le présent procès-verbal est dressé et signé après lecture par tous les présents

PRESIDENT

M ALABI JAMES

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Alabi James', written over a horizontal line.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES VAL-D'OISE EST
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
131 RUE D ERMONT
95328 ST LEU LA FORET CEDEX
01 76 29 72 39
SIE.VAL-DOISE-EST@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M Alabi James, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS A.J. BEST- SERVICES VTC, SIREN 901 214 007.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de IS - Résultats
Formulaire principal : 2065
Annexes jointes : 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI, ANNEXLIB01
Période déclarée : 01/01/2024 au 31/12/2024
Date limite de dépôt : 20/05/2025
Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2025117-0000000177069667
Date de dépôt : 27 avril 2025 à 16:46:18 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SAS A.J. BEST- SERVICES VTC
Identifiant du soumissionnaire : 901 214 007
Désignation du signataire : Alabi James
Synthèse des éléments déclarés : Résultat fiscal - bénéfice imposable au taux réduit des pme (15 %) : 6897

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 3294707197297601309088879309)

Signature numérique : EGVJMVlueyUplDhi1x1HKBTM+yVyBh1J/2I0sZ7C2HE39QEBQX84fD+YVcUTgGbg
Vigv4gpoVVv1k6kCKUBOJYsXQ1NHrQ5vLpJcW/bBAitgWiUCC+4nzXCPL6saagMH
VGwNNJJfZRMa2mmeVYZWMuGbR8ZmOTdH/cbmuztOOjNpgA6u1bEELqfKEUDCj7Vv
i kwVKs3rqagsVRkUBVfLNNBOX2kQfm9TdXa9NeXk9BxNCKyIk9AA2Iv4zUcGW+eQ
tz9DnrSuxhn5vvrqc1FRb4PL9bxx+HUoyMCLv6raWbeYaaZgw1zosjz/8sWbMMU2
cvocY4uipRetw8fGVpZQdQ==



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M Alabi James

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20221690025050

Pour le compte de :

SAS A.J. BEST- SERVICES VTC

8 RUE DE FLANDRE

95200 SARCELLES

N° SIREN : 901 214 007

Période déclarée : Année 2024

Date limite de dépôt : 20/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° ANNEXLIB01 (applicable à compter du 31/12/2005)

Impôt sur les sociétés

B - ACTIVITÉS

VTC

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux
normal

Bénéfice imposable à
15%

6 897

Déficit (report du 2023-
B)

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles - Fonds commercial

7 701

7 701

TOTAL I (5)

7 701

7 701

2 - Actif circulant

Créances autres (3)

1 063

1 063

Disponibilités

1 318

1 318

TOTAL II

2 381

2 381

TOTAL GENERAL (I + II)

10 082

10 082

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel

500

Résultat de l'exercice

4 676

TOTAL I

5 176

3 - Dettes (4)

Fournisseurs et comptes rattachés

4 306

Comptes courants d'associés

600

TOTAL III

4 906

TOTAL GENERAL (I + II + III)

10 082

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	41 922
Autres produits			506
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			42 428
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			6 613
Autres charges externes			26 812
Impôts, taxes et versements assimilés			4 258
Total des charges d'exploitation (II)			37 683
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			4 745
Produits et charges divers	Charges financières (V)		69
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			4 676

B - RÉSULTAT FISCAL

	4 676
Réintégrations de l'exercice	
Impôts et taxes non déductibles	2 221
	6 897
	6 897

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

immobilisations incorporelles

Fonds commercial	7 701	7 701
TOTAL rubrique I	7 701	7 701

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	4 192
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	5 255

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		41 922
	TOTAL 1	41 922
Achats		6 613
	TOTAL 3	6 613
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		35 309

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	MONSIEUR		
Nom et prénom	ALABI JAMES	Nom d'usage	
Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	20/05/1975	Pays de naissance	NIGERIA
Code postal de naissance	99	Commune de naissance	IJIGBO
Numéro, type et nom de voie	8 RUE DES FLANDRES		
Code postal	95200	Ville	SARCELLES
Pays	FRANCE		

SAS AJ BEST-SERVICES VTC
AU CAPITAL DE 500€
8 RUE DE FLANDRE
95200 SARCELLES
SIREN : 901214007

RAPPORT DE LA GÉRANCE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2024 présenter un rapport sur la situation et l'activité de la société pendant cet exercice.

Pour votre information, il vous est joint avec le présent rapport les documents prescrits par la loi, à savoir:

- Le bilan
- Les comptes de résultat
- Les annexes
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société et soumis à votre approbation , ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilités pour cet exercice sont celles du plan comptable 2010

Pendant la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 on a réalisé

un chiffre d'affaires de l'ordre de 42828€

I-ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

ACHATS DE MARCHANDISES	
ACHATS DE MAT P ET AUTRES APP	6613€
VARIATION DE STOCKS AUTRES APP	
AUTRES CHARGES EXTERNES	26812€
IMPOTS ET TAXES	4258€
SALAIRES ET TRAITEMENT	
CHARGES SOCIALES	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	
AUTRES CHARGES	

TOTAL

37683€

II -CONCERNANT LES POSTES DE BILAN

Nous avons un actif immobilisé de 7701€

L'état de nos créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1063 € représentant la tva

L'état de nos dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4906 € représentant :

-EMPRUNT	
-FOURNISSEURS	4676€
-DETTES FISCALES ET SOCIALES	
-LE GERANT	600€
-AUTRES	

4906€

TOTAL

Le résultat comptable net fait apparaître un bénéfice comptable de 4676€ sur lequel nous prélevons 50€ que nous portons sur le compte dit réserve légale le reste soit 4626€ que nous portons sur le compte dit report à nouveau

Pour satisfaire aux prescriptions de la loi du 24 juillet 1966 nous vous précisons que: notre société n'a pas de filiale, n'a pas pris de participation dans une autre société au sens de la loi, elle n'a souscrit ni cautionné ni avalisé ni garanti aucun engagement aucune convention visée par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue.

Le 20 /06/2025

Le PRESIDENT

M ALABI JAMES

